N°10 - DÉCEMBRE 2009

B'Rêves d'Assos

LE MAGAZINE DE LA VIE ASSOCIATIVE A BESANÇON

LE COMMUNIQUÉ DE PRESSE
OUTIL STRATÉGIQUE POUR EXISTER

GROS PLAN
Bouge-toi !

VIE PRATIQUE
Quartier partagé

centre 1901 Service de la Vie associative

Ville de Besançon

édito

Ce dernier rendez-vous de l'année me permet de vous présenter deux facettes de ma délégation, la vie associative ainsi que le quartier de Planoise et j'en suis très heureuse.

D'une part, la création du service Vie associative. En effet, j'ai souhaité faciliter et rendre encore plus lisible le soutien de la Ville aux associations. C'est pourquoi, le Centre 1901, le service des moyens associatifs et le Kursaal, composeront désormais le service Vie associative.

Vous trouverez dans la rubrique « actus » les détails de ce nouveau service à votre disposition.

D'autre part, la page "vie pratique" de ce B'Rêves d'Assos' est consacrée à une action intitulée "quartier partagé" initiée par la Maison de quartier de Planoise. L'objectif principal de ce projet est de mettre en lien les acteurs du quartier de Planoise afin de fédérer des projets, avec et pour les habitants. Une manière de mieux vivre dans son quartier.

Le "gros plan sur..." en est l'illustration ! L'association "Bouge-toi !" vous révèlera le sens de son action et de son engagement pour ce quartier de Planoise qui lui est cher.

Je n'oublie pas, bien sûr, le désormais traditionnel "mémo" qui vous fournira les informations pratiques nécessaires au bon fonctionnement de votre association. Ce numéro est consacré au reçu de dons et à la réduction d'impôt pour les donateurs et les bénévoles.

Un magazine riche qui reflète la vie associative bisontine.

Bonne lecture !

Danielle Poissenot

Adjointe au Maire, déléguée à la Vie associative
Adjointe du quartier de Planoise

LE CENTRE 1901 SERA EXCEPTIONELLEMENT FERMÉ

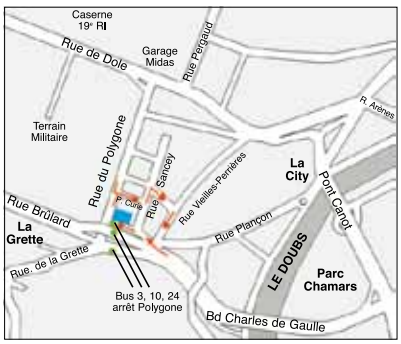

du 26 décembre au 31 décembre 2009

En dehors de ces dates le Centre 1901 est ouvert du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30

SOMMAIRE

P2 édito
Le nouveau service Vie associative

P3 actu
Dernières infos de la vie associative à Besançon

P4 dossier
Le communiqué de presse, outil stratégique pour exister

P6 vie pratique
Quartier partagé

P7 mémo des associations
Formalités sociales de fin d'année, dons et réduction d'impôt... A lire absolument.

P8 gros plan sur...
Bouge-toi !

B'REVES D'ASSOS'
Trimestriel
Centre 1901
35 rue du Polygone
25000 Besançon
Tél. 03 81 87 80 82
Fax 03 81 52 42 13
Courriel : centre-1901-conseils@besancon.fr
Web : www.besancon.fr/centre1901

Directeur de publication :
Jean-Louis Fousseret
Co-directrice : Danielle Poissenot
Comité de rédaction : Service Vie associative
Conception graphique : Céline Boyer
Equipe rédactionnelle : Céline Boyer, Christine Soressi, Nelly Hoang, Martine Parisot, Mireille Tilagone
Photographes : Céline Boyer, Eric Chatelain
Tirages : 1 900 exemplaires
Impression : Imprimerie municipale de la Ville de Besançon sur papier PEFC

ANNUAIRE 2010 : MISE À JOUR DE VOS DONNÉES

La prochaine édition de l'annuaire des associations est prévue pour la rentrée scolaire 2010. Dans ses missions, le Centre 1901 effectue un travail de veille associative, qui consiste en la mise à jour quotidienne des informations relatives aux associations bisontines (changement d'adresse de correspondance, de siège social, de dirigeants, de numéro de téléphone, de mails ...).

Cela nous permet d'une part de renseigner le public sur vos différentes activités, et d'autre part de vous adresser nos actualités : B'Rêves d'Assos', programme de formations et de rencontres...

C'est un travail de longue haleine qui ne peut être réalisé sans votre coopération. Vous pouvez d'ores et déjà nous rendre visite au Centre 1901 pour actualiser votre fiche association, télécharger le questionnaire sur www.besancon.fr/centre1901, nous communiquer vos modifications, dès qu'elles ont lieu, par mail, fax ou courrier.

Nous comptons vraiment sur votre collaboration pour diffuser des informations fiables.

Centre 1901 - 35 rue du Polygone
Tél. 03 81 87 80 82 Fax 03 81 52 42 13
Courriel centre-1901-conseils@besancon.fr

UN NOUVEAU SERVICE MUNICIPAL POUR LES ASSOCIATIONS

Dans l'organigramme de la Ville de Besançon, le service Vie associative vient de voir le jour. Une volonté de faciliter la vie quotidienne des bénévoles et de rendre plus lisible l'action municipale en direction des associations. Désormais, le Centre 1901, les moyens associatifs et le Kursaal, trois structures dédiées aux associations bisontines, font partie d'un seul et même service placé sous la responsabilité de Mireille Tilagone. Ces trois entités composent la délégation de Danièle Poissenot, Adjointe déléguée à la vie associative et Adjointe du quartier de Planoise.

C'est l'occasion de rappeler les missions de chacune de ces structures.

Les moyens associatifs assurent la gestion des subventions et des locaux associatifs, la location de salles, le suivi des demandes matérielles et de diverses manifestations organisées par des associations et soutenues par la Ville (carnaval, cavalcade…). Ils rejoindront bientôt le Centre 1901.
Moyens associatifs - Hôtel de Ville – Place du 8 septembre

Le Kursaal et son équipe technique accueillent, de septembre à juin, dans ses dix salles, les manifestations organisées par les associations. L'équipe du Kursaal est notamment composée de techniciens du spectacle en mesure d'accompagner les associations dans la présentation de leurs conférences, spectacles, dîners dansants, expositions....
Kursaal - Bruno Calenge - 1 place du Théâtre

Le Centre 1901 est un centre de ressources, d'information, d'aide et de soutien à la vie associative. Une équipe apporte ses compétences en réponse aux besoins des associations pour leur permettre de consolider ou de développer leurs projets. Le Centre organise divers événements qui permettent, tout au long de l'année, de créer du lien avec les associations mais aussi de susciter des initiatives et développer, des synergies entre les associations.
Centre 1901 - Mireille Tilagone - 35 rue du Polygone

NOUVEAUTÉ : BIENVENUE AUX ASSOCIATIONS CRÉÉES EN 2009

Danielle Poissenot, Adjointe au Maire, déléguée à la Vie associative a souhaité rencontrer les bénévoles qui ont choisi de s'investir et de contribuer ainsi au dynamisme de la vie associative de notre ville.

Prendre le temps de faire connaissance, découvrir le service municipal Vie associative et ses missions, apporter aux associations les informations nécessaires pour mieux appréhender leur quotidien, leur présenter des partenaires avec lesquels elles pourront être amenées à travailler, et bien évidemment répondre à toutes les questions qu'elles peuvent se poser. Tels sont les enjeux qui motivent cette volonté de créer ce temps d'échange pour les nouvelles associations.

Ce rendez-vous est programmé le mardi 15 décembre 2009, à 18h00 au Kursaal, salle Proudhon.

LES COUPS DE POUCES DU CENTRE 1901

Le Centre 1901 a réalisé la nouvelle plaquette de Verspa – Vers le partage. L'association offre accueil, écoute et aide aux étudiants étrangers qui viennent étudier à Besançon. Elle propose un accompagnement, des parrainages, de l'aide matérielle. Elle s'efforce également de faire connaître d'autre pays tout en venant en aide à ceux qui ont tenté l'aventure de l'exil.

Contact :
Verspa
13 avenue de l'Ile de France
03 81 51 16 25
verspa25@free.fr

Le communiqué de presse

OUTIL STRATÉGIQUE POUR EXISTER

Organiser un événement, y mettre toute son énergie de bénévole c'est bien. Encore faut-il que le public soit au rendez-vous. Il ne suffit pas de savoir faire, mais aussi de faire savoir. Et là, les médias deviennent incontournables.

La communication participe au bon fonctionnement d'une association. C'est grâce à sa capacité à se faire connaître et à faire parler d'elle, que celle-ci peut se distinguer, recruter des bénévoles motivés, attirer du public, susciter l'adhésion, collecter des fonds, établir des partenariats, valoriser un projet ou une activité. Un article, une interview ou un reportage réalisés par un journaliste constituent des moyens efficaces pour créer une image positive, assurer le succès à une action et contribuer à la pérennité d'une association.

Solliciter la presse sur des temps forts, oser proposer des idées de sujet ou de projet : il faut savoir créer l'événement et rebondir sur l'actualité nationale pour la décliner au niveau local.

Nous vous proposons un rappel des éléments fondamentaux d'une communication efficace et un tour d'horizon des possibilités offertes à Besançon pour se faire connaître.

LE COMMUNIQUÉ DE PRESSE : MODE D'EMPLOI

Un journaliste attend des faits nouveaux, de l'actualité, de l'originalité. Il sélectionne et traite librement les informations en fonction de ses lecteurs-auditeurs-spectateurs et de sa ligne éditoriale. Pour optimiser les chances de diffusion d'une information, le communiqué de presse est non seulement indispensable, mais doit aussi présenter un intérêt et respecter des normes tant dans sa forme que dans son contenu.

Le contenu

Le communiqué est clair, concis, précis. Ce n'est qu'un premier contact, qui doit susciter des demandes d'informations complémentaires et des interviews. L'information doit sauter aux yeux. Dès le titre, l'actualité annoncée apparaît. Le message essentiel est contenu dans les cinq premières lignes avec la réponse aux questions Qui ? Quoi ? Où ? A qui ? Par quels moyens ? Pourquoi ? Comment ? Quand ? Il est ensuite développé avec des arguments positifs.

Conseils :
- Employez des mots de tous les jours et écrivez des phrases courtes.
- Donnez de l'information, des faits, des nouveautés, des chiffres, des noms.

La présentation

Sa présentation est soignée et simple avec un titre et un chapeau de une à trois phrases. Situé sous le titre, il annonce les principales informations développées dans le communiqué. Les paragraphes sont courts, séparés par des sauts de ligne, les marges importantes et le texte aéré.

Le haut du communiqué, indique l'en-tête de l'association, son logo, la mention «communiqué de presse» et la date.

Le bas du communiqué est réservé au contact immédiatement repérable : les coordonnées de la personne que le journaliste peut contacter pour en savoir plus (nom, qualité, téléphone, courriel), ainsi que l'adresse du site Internet de l'association, le cas échéant.

Conseils :

- Dactylographiez le communiqué sous la forme maxi de 25 lignes, sur une seule page.
- Concentrez-vous particulièrement sur les deux accroches, titre et chapeau.

La diffusion

Une sélection des médias susceptibles de relayer au mieux l'information est indispensable. Le communiqué de presse est envoyé de préférence au rédacteur en chef ou à un journaliste précis si vous avez un contact particulier. Une semaine à dix jours suffisent pour les quotidiens et la radio. Quant aux hebdomadaires, aux mensuels ou à la télévision, le délai varie selon le média.

Conseils :

- Actualisez régulièrement votre fichier de journalistes à partir de l'ours des journaux (ensemble des informations regroupées en début ou en fin d'un support de presse), d'un article signé ou d'une émission animée.
- Créez un espace presse sur le site Internet de votre association avec les communiqués édités, des photos et images en haute et basse définition, les coordonnées des personnes à contacter. Si votre structure ne dispose pas de site, précisez si vous avez des photos à disposition.
- Ne demandez jamais la relecture finale.
- Privilégiez l'envoi du communiqué de presse par courriel.

La presse audiovisuelle
Radios

Chérie FM
2 F chemin de Palente
25000 Besançon
Tél. 03 81 47 45 60
vquartier@nrj.fr

France Bleu Besançon
2 place Granvelle
25000 Besançon
Tél. 03 81 21 25 55
Fax 03 81 21 25 45
redac.bleubesancon@radiofrance.com

Radio Bip
14 rue de la Viotte
25000 Besançon
Tél. 03 81 47 47 81
Fax 03 81 47 47 89
radiobip@free.fr

Radio Campus
Maison des étudiants
36 A avenue de l'Observatoire
25030 Besançon cedex
Tél. 03 81 66 67 04
Fax 03 81 66 68 03
campusbesancon@wanadoo.fr
redac-radiocampus@wanadoo.fr

RCF Radio Chrétienne en France
18 rue Mégevand
25000 Besançon
Tél. 03 81 82 38 38
Fax 03 81 82 09 68
rcf.besancon@wanadoo.fr

Radio Shalom Besançon
35 rue Bersot 25000 Besançon
Tél. 03 81 65 11 26
info@radio-shalom-besancon.com

Radio Sud
2H rue Bertrand Russell
25000 Besançon
Tél. 03 81 51 88 57
radio.sud@free.fr

Virgin Radio
6 boulevard Diderot
25000 Besançon
Tél. 03 81 86 98 89
Fax 03 81 88 52 97
damien.radio@orange.fr

La presse audiovisuelle
Télévision

France 3 Bourgogne Franche-Comté
8 avenue de la Gare d'Eau
25000 Besançon
Tél. 03 81 65 85 00
franchecomte@france3.fr

La presse écrite
La presse locale

Diversions, mensuel gratuit, culture, sorties, société, tendance
46 A rue Jean Wyrsch
25000 Besançon
Tél. 03 81 80 78 24
magazine.diversions@yahoo.fr

La Gazette de Besançon, bimensuel gratuit
6 rue des Boucheries
BP 56379
25018 Besançon cedex 6
Tél. 03 81 21 20 10
redaction@gazette-besancon.fr

La Presse Bisontine, mensuel
1 rue de la Brasserie
25503 Morteau cedex
Tél. 03 81 67 90 80
publipresse@wanadoo.fr

La Terre de Chez Nous, hebdomadaire
130 bis rue de Belfort
25000 Besançon
Tél. 03 81 65 52 77 / 03 81 65 52 52
tcn25@wanadoo.fr

L'Est Républicain, quotidien
60 Grande Rue - BP 149
25014 Besançon Cedex
Tél. 03 81 21 15 15
Fax 03 81 21 15 06
redaction.besancon@estrepublicain.fr

Soleil y Fiesta, agenda culturel et sportif gratuit
25 avenue de Chardonnet
25000 Besançon
contact@soleilyfiesta.com

La presse écrite
Les magazines des collectivités locales

BVV, Besançon Votre Ville, mensuel
2 rue Mégevand
25034 Besançon cedex
Tél. 03 81 87 80 76
Fax 03 81 61 59 78
patrick.isely@besancon.fr,
xavier.fantoli@besancon.fr

Grand Besançon magazine, magazine de la communauté d'agglomération, bimestriel
La City
4 rue Gabriel Plançon
25043 Besançon cedex
Tél. 03 81 65 07 00
Fax 03 81 82 29 60
agglomeration@grandbesancon.fr

Vu du Doubs, magazine du Conseil général, mensuel
7 avenue de la Gare d'Eau
25031 Besançon cedex
Tél. 03 81 25 80 42
Fax 03 81 25 80 41
vududoubs@doubs.fr

Franche-Comté Mag', magazine du Conseil régional, bimestriel
4 square Castan
25031 Besançon cedex
Tél. 03 81 61 61 20
magazine@franche-comte.fr

La presse écrite
Les journaux de quartier

La Passerelle, le journal de Planoise
Espace Nelson Mandela
13 avenue de l'Ile de France
25000 Besançon
Tél. 03 81 51 73 10
lapasserelle@yahoo.fr

L'Ascenseur, Maison de quartier Grette-Butte
31 bis rue Brulard
25000 Besançon
Tél. 03 81 87 82 40
mdq.grette@besancon.fr

Un quartier pour partager, Comité de quartier Rosemont Saint-Ferjeux
1 avenue Ducat
25000 Besançon
Tél. 03 81 52 42 52
Fax 03 81 51 26 91
comite.stferjeux@wanadoo.fr

Boulevard Nord, Association de Promotion pour l'Information à Montrapon
APIM - Maison de quartier de Montrapon
1 place Pierre de Coubertin
25000 Besançon
Tél. 03 81 50 04 92
lecoq.2p@wanadoo.fr

L'Echo de la Combe, Association Combe Saragosse
34 chemin de Vieilley
25000 Besançon
associationcombesaragosse@gmail.com

L'Echo des Prés de Vaux, Comité de quartier des Prés de Vaux
2 chemin Fourchu
25000 Besançon
Tél. 03 81 61 07 16

La presse audiovisuelle
Internet

Besac.com, tout Besançon sur Internet
10 avenue Georges Clémenceau - 25000 Besançon
www.besac.com

Culture Besançon.fr, l'offre culturelle bisontine sous toutes ses formes
www.culture-besancon.fr
contact@culture-besancon.fr

maCommune.info, info Besançon Franche-Comté
3 bis rue Léonel de Moustier
25000 Besançon
www.macommune.info
claude.mislin@macommune.info

QUARTIER PARTAGÉ...

« Si tu as une pomme, que j'ai une pomme, et que l'on échange nos pommes, nous aurons chacun une pomme. Mais si tu as une idée, que j'ai une idée et que l'on échange nos idées, nous aurons chacun deux idées. » George Bernard Shaw (1856-1950)

C'est dans cet esprit qu'est née l'idée, début 2009 de "quartier partagé"... Partant du principe que les associations de Planoise, de par l'envergure et la diversité du quartier, ne se connaissaient pas forcément entre elles, la Maison de quartier a mis en place cette initiative, avec pour objectifs de :

- créer un espace de rencontre, d'échange, de partage d'expérience afin de mieux appréhender les associations planoisiennes ;
- développer des liens réguliers entre les associations d'une part, et entre les associations et la maison de quartier d'autre part ;
- développer des projets communs et des solidarités entre les acteurs du quartier.

Après une première rencontre au mois de mai, et une seconde au mois de septembre, quelques pistes de projets communs se sont dessinées : un collectif plus actif autour du Téléthon, un carnaval auquel chacun pourrait se joindre, une participation plus forte des associations à la fête de Planoise, un «mini-forum» avec des conférences sur le bénévolat...

Une vingtaine d'associations participent déjà au projet, et c'est un outil supplémentaire au service de la dynamique sociale, culturelle et sportive du quartier :
Adapei, AFAC - Association franco-arabe pour la culture, CAEM - Carrefour d'animation et d'expressions musicales, Comité de quartier de Planoise, Compagnie boutique du conte, CNL - Confédération nationale du logement, CLCV - Consommation logement et cadre de vie, la Passerelle, Les petits débrouillards de Franche-Comté, L'ivre des contes, Pari, Recidev, Verspa.

Comme le souligne Danielle Delaby, présidente du Comité de quartier de Planoise, « si une association organise une manifestation et que nous pouvons collaborer, comme on dit, l'union fait la force... ».

Votre association œuvre sur ce quartier, vous avez aussi des idées, des expériences, des moyens à échanger, n'hésitez pas à rejoindre l'équipe de «quartier partagé» en contactant l'agent de développement local qui saura vous guider dans cette aventure... Les réunions ont lieu mensuellement, la prochaine est fixée au 15 décembre 2009.

Renseignements :

Emeraude Leclercq
Agent de développement local de Planoise

Maison de quartier de Planoise
Centre Nelson Mandela
13 avenue de l'Ile de France

Tél : 03 81 87 81 20

Mail : emeraude.leclerq@besancon.fr

> A SAVOIR

LES FORMALITÉS SOCIALES DE FIN D'ANNÉE

Entre le 15 et le 31 janvier 2010, les employeurs régularisent leur situation auprès de l'URSSAF, de Pôle Emploi, des organismes de retraite et de prévoyance, et de l'administration fiscale (taxe sur les salaires). Ils renvoient les bordereaux récapitulatifs des cotisations dues au titre de l'année 2009 et les soldes de versements.

Le 31 janvier 2010 au plus tard, les employeurs doivent déclarer tous les éléments relatifs aux rémunérations versées en 2009 (identité des salariés, nombre d'heures, salaire…). Sous forme papier, c'est la DADS - Déclaration annuelle des salaires, par internet sur le site de www.net-entreprises.fr, c'est la DADS-U - Déclaration annuelle des salaires unifiée.

Un conseil : Si vous avez embauché récemment des salariés, pour remplir cette obligation vous devez contacter rapidement la CRAM à Dijon. Si vous êtes déjà inscrits, vérifiez vos codes d'accès et la liste des services auxquels vous pouvez accéder.
CRAM Bourgogne et Franche-Comté
38 rue de Cracovie ZAE Cap nord 21044 Dijon
Tél. 0 821 10 21 21 / www.cram-bfc.fr

DON & RÉDUCTION D'IMPÔT

Pour pouvoir délivrer un reçu de don permettant au donateur de bénéficier de réduction d'impôt, l'association doit remplir deux conditions. Elle doit être d'intérêt général et avoir un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou concourir à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises. La notion d'intérêt général implique elle-même trois conditions : l'activité n'est pas lucrative, la gestion est désintéressée, l'association ne fonctionne pas au profit d'un cercle restreint de personnes.

La qualité d'organisme habilité à recevoir des dons ouvrant droit à réduction d'impôt n'est pas soumise à un agrément préalable de l'administration fiscale. Les associations peuvent donc de leur propre initiative, délivrer des reçus fiscaux aux donateurs. Le contrôle par les services des impôts est effectué a posteriori. Toutefois, afin de s'assurer du droit à déduction des donateurs, l'association a la possibilité de formuler une demande écrite selon un modèle officiel, adressée aux services fiscaux par pli recommandé avec demande d'avis de réception. C'est la procédure du rescrit fiscal. L'absence de réponse dans les six mois vaut accord tacite de l'administration. L'association peut délivrer des reçus de dons ouvrant droit à réduction d'impôt pour le donateur. L'avantage pour l'association est la sécurité juridique. Dans la mesure où les renseignements communiqués sont exacts et conformes à la situation de fait de l'association, la réponse donnée par le Correspondant associations engage l'administration.

Contact :
Direction des services fiscaux
Mme Corinne Vialatte - Correspondant associations
17 rue de la Préfecture - 25043 Besançon Cedex
Tél. 03 81 65 32 21

Pour télécharger le modèle de demande relative à l'**habilitation des organismes à recevoir des dons et délivrer des reçus fiscaux :** www.impots.gouv.fr :
Rubrique Professionnels / Vos droits / Le rescrit / Comment faire votre demande ? / Modèle de demande de rescrit - organismes habilités à recevoir des dons

UNE AUTRE FORME DE DON : LE RENONCEMENT AU REMBOURSEMENT DES FRAIS DES BÉNÉVOLES.

Le bénévole fournit une feuille détaillée de remboursement de frais, accompagnée des justificatifs, ainsi qu'une attestation de renonciation au remboursement. L'association établit un reçu de don. Les frais sont enregistrés en comptabilité dans les différents comptes de charge selon leur nature (téléphone, timbres, déplacement …) et en produit dans un compte de don. Dans ce cas particulier, les frais kilométriques sont valorisés non pas d'après le barème fiscal ou celui propre à l'association mais sur un montant forfaitaire révisé tous les ans par l'administration fiscale.

Pour l'année 2009, véhicules automobiles : 0,297 €/ km, vélomoteurs, scooters, motos : 0,115 €/ km.

Les reçus de dons doivent être conformes au modèle type fixé par l'administration intitulé «Dons aux œuvres» et référencé cerfa N° 11580*03.

Pour télécharger le modèle de reçu de dons aux œuvres :
www.impots.gouv.fr : Recherche de formulaire

> Ateliers créatifs

BOUGE-TOI !

Cette association planoisienne porte bien son nom : un bel exemple de ce que peut être l'investissement avec et pour les habitants.

Créée en 2001, l'association Bouge-toi ! est née de réunions très informelles dans les petits squares de Planoise, de l'envie des mamans de faire quelque chose pour le quartier... « Les gens se croisaient dans les escaliers aux horaires de travail, témoigne Régis Giancarlo, président depuis le début de l'aventure. Et puis, un jour, une habitante m'a confié qu'elle prenait désormais le bus avec sa voisine ». Le lien commençait à se tisser : apprendre à se connaître, accepter les différences, créer de nouvelles solidarités et passer du détachement à la connaissance de l'Autre.

Depuis 8 ans, la SAIEMB, organisme bailleur, met à disposition des locaux et a doté Bouge-toi ! de subventions. Celles-ci ont permis d'initier différentes actions. Par ailleurs, la Ville de Besançon, partenaire incontournable notamment à travers les dispositifs CUCS (Contrat urbain de cohésion sociale) ainsi que les chantiers A Tire d'Ailes, contribue largement à donner les moyens de mettre en œuvre une animation globale sur le quartier.

Toute opportunité a toujours été bonne pour se retrouver. Bien avant que la fête des voisins n'existe, les habitants organisaient déjà leur rencontre annuelle, partageant un repas et une soirée festive. Puis le Beaujolais nouveau, la galette des rois, sont devenus d'autres occasions de rencontres à ne pas manquer.

Réfléchir avec les habitants sur les actions à mettre en place et les rendre acteurs du quartier, telle est la philosophie de l'association. « L'idée de devenir un véritable acteur sans aucune autre ambition, est la chose la plus importante », ajoute le président. Pour illustrer ce propos, « c'est sûrement à Mercedes Jonville que Bouge-toi ! doit tirer son chapeau. Bénévole depuis la création de l'association, elle a su se faire respecter par tous. Sa contribution, son investissement, font d'elle une femme formidable qui garde toujours en tête que l'essentiel est la notion d'intérêt général ».

> Remise des prix à l'occasion de l'opération «Noël au Balcon»

Ainsi, qu'il s'agisse de "balcons fleuris", opération qui, par principe d'équité, récompense tout participant, d'ateliers créatifs mis en place pour les enfants le mercredi après-midi ou la pratique du babyfoot pour les ados, chacun a sa place à Bouge-toi ! « Et, conclut Régis Giancarlo, c'est vraiment une expérience formidable au niveau de la relation humaine, même si ça prend beaucoup de temps ».

Vous habitez rue de Flandre, de Champagne ou de Reims, vous souhaitez devenir adhérent (5 euros l'adhésion annuelle pour la famille) et/ou rejoindre les bénévoles qui seront ravis de vous accueillir... N'hésitez pas à aller faire un tour au 6-8 rue de Champagne le mercredi de 14h00 à 16h00.

Vous pouvez aussi contacter Régis Giancarlo au 06 61 02 44 46.